

Flash Noms de Domaine Libération prochaine de plus d'un million de noms de domaine : je réserve ou je bloque ?

Mai 2015

Depuis près de 2 ans, et dans le cadre du système des noms de domaine régulé par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), de nouvelles extensions telles que < .paris >, < .alsace >, <.immo > ou <.boutique > ont fait leur apparition, offrant de nouvelles opportunités aux opérateurs économiques en matière de visibilité sur l'Internet et d'identité numérique.

A partir du 10 juin prochain, plus d'1 million de noms de domaine vont être libérés par le registre DONUTS, témoignant ainsi du mouvement d'expansion rapide du système.

Ces noms de domaine seront soumis à une procédure spécifique appelée Early Access Program (EAP), qui correspond à la phase au cours de laquelle toute personne pourra réserver le nom de domaine de son choix. Une telle procédure est ouverte à tous et fonctionne selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Les extensions seront libérées par thème, chaque semaine, pendant 13 semaines, et seront proposées à des prix différents chaque jour et dégressifs sur une semaine.

Face à ces nouvelles possibilités de réservation massive de noms de domaine et aux risques importants de cybersquatting qui en découlent, établir une stratégie personnalisée est une nécessité. Nécessité d'autant plus grande que l'impact de cette libération en termes de présence, de visibilité et de positionnement sur Internet n'est pas encore clairement mesuré.

L'ICANN propose à cet égard, depuis 2013, un système de « défense » appelé « TMCH » (Trademark Clearinghouse) qui permet aux titulaires de marques enregistrées d'avoir un accès prioritaire aux nouvelles extensions lancées sur le marché (phase de Sunrise). Un tel mécanisme offre ainsi la possibilité d'enregistrer un nom de domaine dans un secteur réservé. À titre d'exemple, les enseignes de prêt à porter qui ont enregistré leurs marques auprès de la TMCH ont pu réserver en priorité leurs marques < .fashion > ou encore < .shoes >. En outre, les titulaires de droits enregistrés dans la TMCH sont alertés immédiatement lorsqu'un tiers enregistre un nom de domaine reprenant à l'identique leur marque comme radical.

Mais parce qu'il n'est pas toujours possible ou opportun de tout réserver, plusieurs registres, dont DONUTS, ont mis en place de nouveaux outils visant à obtenir le blocage des noms de domaine reprenant un radical identique à une marque.

Alors, faut-il réserver immédiatement, attendre, bloquer, surveiller?

Répondre à ces questions et élaborer une stratégie noms de domaine personnalisée et efficace représente aujourd'hui un impératif pour les opérateurs économiques souhaitant à la fois affirmer et préserver leur identité numérique.

CASALONGA & ASSOCIES

8 avenue Percier F-75008 PARIS

Tel: +33 (0)1 45 61 94 64 Fax: +33 (0)1 45 63 94 21 CASALONGA AVOCATS